

Adhésion 2024¹ (à compléter en MAJUSCULES)

Vous pouvez aussi adhérer en ligne en allant sur notre site : <https://syndicat-asso.fr/adherez/>



réadhésion

1^{ère} adhésion → vous connu ASSO-Solidaires par : l'Union Syndicale Solidaires Connaissances

Collègues / lieu de travail Site internet / réseaux sociaux Autre

COORDONNÉES

femme homme je me définis autrement²

NOM : Prénom Date de naissance² :

Âge² : Adresse personnelle :

Code postal : Ville : Téléphone personnel :

E-mail personnel³ : Profession ou Qualification :

Je suis : chomeur.euses salarié.e hors contrat aidé salarié.e en contrat aidé VSC, stagiaire, apprentie, alternant.e, CEE

SI JE SUIS EN EMPLOI :

Avez-vous une délégation employeur (par exemple, décisionnaire sur les recrutements ou les primes, ou siège au CSE pour l'employeur)? Non Oui Êtes-vous cadre ? Non Oui → Si oui Vous vous engagez à respecter les valeurs d'ASSO de défendre prioritairement les personnes les plus vulnérables. Cela veut dire qu'en cas de conflit avec vos n-1, le syndicat prendra la défense de ces personnes : Non Oui

Mon Organisation employeuse est : une asso, un syndicat, un parti politique une SCIC ou une SCOP : j'ai bien noté que mon adhésion se fait à titre expérimental en 2024-25 et que je suis invité-e à participer un groupe de travail spécifique (en vue de l'AG 2025)

Employeur : Sigle le cas échéant:

Adresse de l'établissement :

Code postal : Ville :

Secteur d'activité :

Dépendez-vous d'une convention collective ? Non Oui (précisez) :

Attention : si vous dépendez d'une convention collective de la branche de l'aide à domicile (BAD), de la branche associative du sanitaire et social (BASS), ou des conventions FEHAP (51) ou ESPI (66), vous faites partie du champ de syndicalisation de Sud Santé Sociaux et non d'ASSO-Solidaires. Vous pouvez consulter www.sudsantesociaux.org. De même si vous êtes dans le secteur culturel ou sous convention SYNTEC, contactez adhesion@syndicat-asso.fr, vous pouvez dans le premier cas dépendre d'ASSO-Solidaires comme de SUD Culture, dans le deuxième d'ASSO-Solidaires ou de Solidaires-Informatique

Nombre de salarié.e-s dans votre établissement :

Existe-t-il une section syndicale ASSO dans votre établissement ? Non Oui Je ne sais pas

Êtes-vous élu.e ? Élu.e CSE Délégué.e syndical.e Représentant.e de section syndicale

Type de contrat : Travaillez-vous à temps partiel ? Non Oui, combien d'heures?

COTISATION (CHOISIR L'UNE OU L'AUTRE DES OPTIONS)

Stagiaire / privé-e d'emploi / Volontaire/ CDDI, CUI-CAE, PEC, contrat aidé. → Cotisation 2023 = 10 €

Salarié.e hors contrats aidés : (0,5 % du salaire net mensuel)

réadhésion 2023 = Salaire net mensuel x0,005x12 mois⁴ =

Pour une première adhésion la cotisation peut être calculée au prorata des mois restants (à partir du mois en cours de l'adhésion).

COMMUNICATION ET ENGAGEMENT

J'ai des responsabilités employeur dans une association où je suis bénévole (membre d'un bureau, CA) : Non Oui

J'autorise ASSO-Solidaires à communiquer mes coordonnées à la section locale la plus proche de mon domicile

à la section syndicale de mon association employeuse, si elle existe

Je souhaite être (re)abonné-e à la liste mail d'échange du syndicat et à celle de ma convention collective si il en existe une.

En cochant cette case je consens à l'utilisation par le syndicat des données personnelles. Celles-ci sont utilisées conformément à l'objet exclusif statutaire du syndicat et dans le respect de la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016. Vous pouvez exercer votre droit de communication, de modification et de retrait de ces informations de ce présent consentement par demande écrite à l'adresse mail ou postale de contact indiquée dans le présent formulaire.

¹ L'adhésion est par année civile, c'est-à-dire du 1er janvier au 31 décembre.

² Facultatif, à des fins statistiques sur le genre et l'âge des adhérent.es.

³ Nous n'acceptons pas les mails professionnels, car ils peuvent généralement être lus par l'employeur.

⁴ Les cotisations syndicales font l'objet d'un crédit d'impôt de 66 % : même si vous n'êtes pas imposable, vous recevrez un reçu fiscal qui vous permettra de vous faire rembourser 66 % de votre cotisation si vous le mentionnez dans votre déclaration annuelle de revenus.

En adhérant à ASSO-Solidaires, je m'engage à respecter ses valeurs féministes, antiracistes, priorisant la défense des plus précaires : **si vous ne cochez pas cette case, votre adhésion ne sera pas valide**

MODE DE PAIEMENT : (virement + simple pour nous et + rapide)

Espèces Chèque(s) n° de chèque(s) :..... à l'ordre du Syndicat ASSO - Solidaires⁵

Virement(s) RIB ASSO-Solidaires, FR76 4255 9100 0008 0125 4707 534 code BIC : CCOPFRPPXXX – **Merci d'indiquer vos prénom et nom + ADHÉSION 2023 dans le libellé du virement et le nombre de virements si vous échelonnez (ex 1/3 si en 3 fois)**

À :

Le :

Signature

⁵ Le paiement peut s'effectuer en plusieurs chèques. Vous pouvez les « post-dater », mais merci de les envoyer en une fois.